

# GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – QUESTION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé

Département(s)	DDTE	Date	23 avril 2025
Numéro	26.350	Heure	23h17

Auteur-e(-s) : Armin Kapetanovic		Lié à (facultatif) : ad
Titre : Mise en conformité des établissements publics : quelles modalités transitoires ?		
<p><b>Contenu :</b></p> <p>À la suite des contrôles menés dans les établissements publics par le service du feu, un délai de trois mois a été accordé pour la mise en conformité. Parallèlement, le service cantonal des affaires vétérinaires (SCAV) demande aux exploitants de se faire entendre sous dix jours avant de statuer. Alors que les travaux de remise aux normes peuvent être longs, des établissements pourraient voir leur capacité passer de 50 à 20 places jusqu'à la fin des travaux, ce qui pourrait fragiliser grandement leur viabilité. Le Conseil d'État peut-il clarifier la situation ?</p>		
Souhait d'une réponse écrite : NON		

Auteur-e ou premier-ère signataire : prénom, nom (obligatoire) : Armin Kapetanovic		
Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :